

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 juillet 2023

INDUSTRIE VERTE - (N° 1512)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 1466

présenté par

Mme Belluco, M. Fournier, Mme Chatelain, M. Thierry, Mme Arrighi, M. Bayou, M. Ben Cheikh, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché et Mme Taillé-Polian

-----

**ARTICLE 1ER BIS AA**

À l'alinéa 5, après le mot :

« sociaux »,

insérer le mots :

« , associatifs ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objet de cet amendement est de veiller à inclure dans cette commission des acteurs associatifs, considérant qu'ils et elles peuvent également contribuer largement à une réhabilitation des friches efficiente. En particulier, les associations environnementales peuvent disposer de connaissances, de compétences s'agissant des pollutions de ces friches, de la biodiversité qui s'y trouve, ou des services écosystémiques que rendent ces espaces.

La participation active de ces acteurs limitera les recours et donc garantira l'accélération des projets. Réciproquement, ils assureront un niveau minimal de légitimité et ce faisant d'acceptabilité des projets, nécessaires à un déploiement respectueux de l'environnement des projets dans ces espaces.

Il convient donc de les inclure dans cette commission.